



277, rue du 4 août 69 100 Villeurbanne
Tél. 04 72 65 35 90
www.avdl.fr
direction.avdl@wanadoo.fr



23 rue Gabriel Péri, 69100, Villeurbanne
Tél : 04 72 69 02 03
www.ailoj.fr
direction@ailoj.fr

Démantèlement du campement de la Feyssine et déclinaison territoriale du dispositif I2E : une contribution de l'AVDL et d'Ailoj

Villeurbanne, le 19 octobre 2016

Préambule :

A la suite du démantèlement du campement de la Feyssine, la mise en place de l'expérimentation I2E et sa déclinaison territoriale sur Villeurbanne, nos deux associations ont souhaité proposer une contribution sous forme de constats et de propositions, à l'échelle d'une commune, en l'occurrence Villeurbanne, au vu des liens de nos deux associations avec ce territoire. La philosophie de notre démarche est d'ouvrir le débat et de permettre des échanges constructifs entre les différents partenaires concernés.

Cette contribution se décline en deux axes :

- autour de la question, sur la commune de Villeurbanne, des modalités d'accompagnements des citoyens de l'Union européenne en grande précarité, qu'ils vivent en squat ou en bidonville ;
- mais aussi, plus généralement et par extension, sur la construction de réponses aux situations d'urgence, quel que soit le public concerné.

Nous avons souhaité privilégier une temporalité limitée pour rédiger cette note, afin de pouvoir engager la réflexion. Revers de la médaille : notre note est à parfaire, amender et non exhaustive. Encore une fois, l'enjeu était pour nous d'ouvrir le débat sur ces questions et de co-construire avec l'ensemble des acteurs impliqués une « réponse adaptée et coordonnée ».

Quelques constats :

1/S'il est vrai que les questions de l'hébergement et du droit au séjour sont a priori de la responsabilité de l'Etat, **une municipalité :**

- **Reste en « première ligne »**, quand une ou plusieurs familles se retrouvent à la rue et/ou en situation indigne,

- **A tout intérêt à s'impliquer** dans la mise en œuvre des solutions opérationnelles, afin d'être partie prenante dans les solutions que l'Etat, responsable des politiques d'hébergement, peut mettre en œuvre sur son territoire.

2/Nous avons **conscience de la difficulté politique** que peut avoir une collectivité à publiquement apporter son soutien à des populations largement stigmatisées dans un contexte des montées des extrêmes et de repli sur soi de la société française.

3/ Dans le cas des 4 familles provenant du camp de la Feysine¹, si ces situations étaient connues depuis longtemps, la recherche et la mise en œuvre de solutions a été complexe, entre autres du fait d'une **difficulté d'anticipation dans la construction de réponses adaptées** à ce type de situation.

4/ **Les délais de mise en œuvre des solutions** (plusieurs semaines pour trouver les 4 logements par ex) ont été longs, comparés à l'aspect urgent des situations, et **ont entraîné des coûts significatifs** (prise en charge nuitées hôtelières par le CCAS) ;

4/ **La construction d'une offre de sous location** avec gestion locative, accompagnement social et versement d'un pécule **a un coût certain. Il est néanmoins sans commune mesure avec le coût d'une réponse hôtelière**, qui plus est inadaptée et insatisfaisante ;

5/La mobilisation, la réactivité et la bonne volonté de tous (cabinet et services municipaux, CCAS, acteurs associatifs, bénévoles, familles) ont permis de surmonter ces difficultés. Elles ont également démontré **l'existence de complémentarités et le professionnalisme de chacun**. Néanmoins, une certaine pression, des niveaux d'informations différenciés et/ou complexes auraient pu être atténués si une instance de coordination formalisée avait existé en amont.

6/ Malgré la mobilisation et l'adhésion des quatre familles, on peut penser que leur **insertion professionnelle permettant l'autonomie financière et leur sortie du dispositif, bien qu'enclenchée, sera plus longue que prévue initialement**. D'autant que le dispositif préfectoral a, initialement,

¹ La ville de Villeurbanne a souhaité s'associer au programme I2E et a proposé à l'Etat de mener avec lui une expérimentation sous forme de déclinaison de ce programme I2E dans l'habitat diffus. Cette orientation s'est traduite par un soutien temporaire et coordonné de la ville de Villeurbanne, du CCAS de Villeurbanne et de l'Etat en direction de quatre familles, afin de soutenir et finaliser leur processus d'insertion.

restreint grandement les opportunités ouvertes en termes de formation, de dispositifs d'insertion ou de catégories d'emploi.

7/ Nous sommes convaincus que **l'insertion des personnes issues des bidonvilles est possible quel que soit le profil initial** et que beaucoup d'entre elles ne correspondent pas nécessairement aux critères classiques d'"employabilité" ou d'"insérabilité" retenus en général par les dispositifs d'insertion pour sélectionner leurs bénéficiaires. **Ce sont dans les aptitudes et savoirs acquis lors de leur présence en France, et notamment l'acquisition du français, la scolarisation et la création d'un lien de confiance avec des personnes ressources que se trouvent les facteurs clés d'insertion².**

8/ Si l'enjeu du logement est important, celui de l'insertion professionnelle l'est tout autant voire plus³.

Deux axes de réflexion :

Nous proposons deux axes de réflexion, l'un concernant spécifiquement la question des citoyens de l'Union européenne, l'autre concernant plus largement les situations d'urgence ou complexes (familles aux droits administratifs, droits au séjour, incomplets) :

1/ Imaginer un dispositif inclusif et par étapes pour des citoyens de l'Union européenne, particulièrement insérés sur le territoire villeurbannais :

Il s'agirait de proposer à des familles, repérées comme particulièrement insérées sur le territoire villeurbannais, **un parcours par étape** : lorsque les objectifs fixés préalablement sont atteints, une nouvelle étape est proposée permettant de fixer de nouveaux objectifs et, en retour, **des « contreparties inclusives »**. Par exemple, le socle pourrait être la scolarisation des enfants, l'inscription à des cours de français... puis une deuxième étape qui concernerait l'inscription dans un parcours d'insertion socio-professionnelle puis en troisième étape l'entrée dans une sous location etc.

Au vu de la précarité des situations, les étapes ne doivent pas être trop longues, les objectifs trop ambitieux, au risque de décourager les personnes... même si ils doivent permettre de démontrer leur implication et leur souhait d'insertion. De même, les contreparties proposées en retour doivent être « réelles et sérieuses » (accès à des cours de français, accompagnement à l'insertion professionnelle, proposition de sous location, accompagnement à la recherche d'un logement autonome etc.).

² cf. Du bidonville à la ville : vers la "vie normale" ? Parcours d'insertion des personnes migrantes ayant vécu en bidonvilles en France », Trajectoires, 11/15

³ Idem_

Afin de sérier son coût et son volume, le raisonnement se ferait en « flux » : un nombre de ménages concernés est fixé, soit par étape, soit pour l'ensemble du dispositif. Lorsque le nombre maximal est atteint, seule une sortie du dispositif inclusif – ou de l'étape - permet l'entrée d'un nouveau ménage.

Un tel dispositif nécessite bien sûr un fort partenariat avec les services de l'Etat et un engagement de la préfecture à le soutenir (sur le droit au séjour, la mobilisation des administrations et dispositifs d'hébergement d'urgence qui relèvent de l'Etat...), tout comme avec les services de la Métropole. Mais il est probable qu'une commune qui serait prête à s'engager sur un tel type d'expérimentation l'obtienne.

2/ Mettre en place une cellule « dormante » de crise qui serait activée en cas de nécessité :

Il s'agirait de **pouvoir activer rapidement cette cellule en cas de situation complexe d'hébergement**, avec en amont :

- un **repérage de logements vacants et en état** appartenant à la ville ainsi que les habitations (maisons, immeubles) faisant l'objet d'une procédure de préemption (utilisation du mécanisme de la Convention d'Occupation Temporaire) ;

- un **conventionnement avec les acteurs** ayant vocation à effectuer la gestion locative et l'accompagnement des familles concernées permettrait réactivité et faciliterait la coordination ;

Là aussi le type de **situations concernées devrait également être diagnostiqué en amont** à partir des situations déjà présentes dans le parc de logement mis à disposition par la ville et/ou en s'appuyant sur l'ABS.

Claie Debard
Directrice Ailoj

Sylvain Camuzat
Directeur AVDL